

# COMMUNE DE THEDING

## PLAN LOCAL D'URBANISME

8

Classement des infrastructures de Transports terrestres affectées  
par le Bruit Servitudes

DATES DE REFERENCE	
Approbation	24.05.1986

MODIFICATION	
16 Août 2000	1
28 Novembre 2003	2

REVISION	
26 Juin 1998	1
04 Février 2005	2

MISE A JOUR	

**GUELLE & FUCHS**  
**Géomètres Experts**  
18 avenue Passaga  
**57600 FORBACH**

# CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

## AFFECTEES PAR LE BRUIT

*(Article 13 de la loi N°92.1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit)*

### ACTE D'INSTITUTION DU CLASSEMENT

Arrêté préfectoral N° 99.2 DDE/S.R. du 29 juillet 1999 relatif au classement sonore des infrastructures routières de transports terrestres (RN et RD) et à l'isolement acoustique des bâtiments affectées par le bruit sur le territoire du département de la Moselle.

### INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES CLASSEES

N° routes	Localisation	Largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre des tronçons
D 30	Intersection D 30B THEDING à intersection N3	30 m
D 30	Intersection D 910 à intersection D 30B THEDING	30 m
D 910	Intersection D 30 à la N61 Sarreguemines	30 m

### LIEUX DE CONSULTATION DE L'ARRETE

- ⇒ Mairie
- ⇒ Préfecture
- ⇒ Sous-Préfecture
- ⇒ DDE de la Moselle